



PROCÈS-VERBAL

OCTOBRE 2019

Le 2 octobre 2019 à 19 heures, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 octobre 2019 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 7 octobre 2019 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise et Mario Nadeau, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : monsieur Mathieu Therrien.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 3 septembre 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Mandat de vérification par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréées, pour l'année 2019, préparation des redditions de comptes demandées par différents ministères et aide à la préparation du budget 2020 ;

- Tarification 2020, services du réseau Biblio ;
- Transfert équipement et véhicules, contrat déneigement ;
- Déneigement borne sèche, demande de soumission ;
- Service de garde après l'école, résultat du sondage ;
- Prix de présence et certificats pour le Marché de Noël 2019 ;
- MADA, volet 2- Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés ;
- Fin d'emploi ;
- Réception définitive des ouvrages-décompte progressif #3, travaux pont rang Saint-Jean, autorisation de remettre la retenu de 5 % pour ce projet, autorisation de signature du certificat ;
- Acceptation de la facture de TETRA TECH QI inc. au montant de 1649,69, taxes incluses, travaux pont rang Saint-Jean, paiement final ;
- Soumission pour la fourniture et la livraison de gravier 0-3/4 tamisée pour la route de la Station ;
- Travaux bâtiment La Rafale, remboursement 70 % ;
- Alerte et notifications de masse, deux entreprises proposent leur logiciel et service, Citam et Telmatik, ce dossier sera à discuter lors de la prochaine séance de travail ;
- Remplacement des lumières de la patinoire, estimation des coûts ;
- Fermeture du bureau municipal les 17, 21 et 22 octobre pour vacances ;

9. Varia :

10. Comptes ;

11. Période de questions ;

12. Lever de la séance.

Résolution : 01-10-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Une copie du procès-verbal du 3 septembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-10-2019

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-10-2019 (cuisine collective)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser le Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny à utiliser, pour le projet de cuisine collective, la cuisine de la grande salle municipale. Le tout est conditionnel à ce que les accessoires et la cuisine soient nettoyés par les utilisateurs et que la salle ne soit pas louée aux dates demandées. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 04-10-2019 (renouvellement commandite feuillet paroissial)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser une commandite de 50,00 \$ à la Fabrique de St-Paul-de-Montmagny pour renouveler la publication de la carte d'affaires de la municipalité, dans le feuillet paroissial pour l'année 2019-2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service en sécurité incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 05-10-2019 (mandat de vérification pour l'année 2019 et aide au budget 2020)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de mandater le cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., du Lac-Etchemin, pour faire la vérification annuelle des livres comptables pour l'année financière 2019, préparer les redditions de comptes demandées par les différents ministères et apporter de l'aide au budget 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-10-2019 (tarification 2020 pour le réseau Biblio CNCA)

CONSIDÉRANT QUE la tarification annuelle au Réseau BIBLIO CNCA est fixée pour l'année 2020 à 4,48 \$ par personne. Que cette tarification est fixée selon un montant par personne multiplié par la population totale de la municipalité, telle que publiée dans la Gazette officielle du Québec de décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification est indexée selon l'indice du prix à la consommation (IPC) qui est de 2 % ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la nouvelle tarification des services du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA) pour l'année 2020 qui s'établit à 4,48 \$ par personne. Pour la gestion des accès informatiques 429,23 \$, le soutien aux applications (pour un ou 2 postes) 205,69 \$ et le soutien aux applications pour chaque poste additionnel 102,85 \$. Ces montants sont à prévoir dans le budget 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-10-2019 (entreposage d'équipement et de véhicules, contrat de déneigement)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter la demande de l'entrepreneur en déneigement, M. Tony Deschênes, pour entreposer ses équipements et véhicules sur sa propriété situé au 563 de la rue Principale. La demande est pour la durée du contrat en déneigement avec la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 08-10-2019 (demande de soumission pour le déneigement des bornes sèches)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU qu'un avis public soit transmis à la population pour obtenir des prix pour le déneigement des différentes bornes sèches. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant 16 heures le mercredi 30 octobre 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-10-2019 (certificats-cadeaux, marché de Noël 2019)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser la remise de six certificats-cadeaux d'une valeur de 25 \$ pour le Marché de Noël 2019. Les certificats devront être utilisés le jour même et la municipalité remboursera les artisans. De plus, faire un chèque au porteur de 35 \$ pour la décoration de la salle municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 10-10-2019 (MADA-Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés)

CONSIDÉRANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à la démarche collective ont procédé en 2018 à la mise à jour de leur politique et de leur plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé en 2018 à la mise à jour de sa politique et de son plan d'action en faveur des aînés ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise et participe à la demande collective de Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés et que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Montmagny. Adoptée.

Résolution : 11-10-2019 (fin d'emploi)

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 10-12-2018, la Municipalité a procédé à l'embauche de la coordonnatrice du Centre de plein air de Ste-Apolline inc. ;

CONSIDÉRANT le rapport fait au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en ce qui concerne les manquements observés quant à l'exécution des tâches inhérentes au poste de coordonnatrice du Centre de plein air de Ste-Apolline inc. ;

CONSIDÉRANT les manquements observés au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT les absences non motivées ;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance entre la Municipalité et la coordonnatrice du Centre de plein air de Ste-Apolline inc. est définitivement rompu ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Pour les motifs précédemment énoncés, il est mis fin à l'emploi de la coordonnatrice du Centre de plein air de Ste-Apolline inc. à compter de ce jour. Adoptée.

Résolution : 12-10-2019 (décompte progressif trois-réception définitive des travaux)

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech a transmis le certificat de réception définitive des ouvrages pour le projet de remplacement d'un ponceau- rang Saint-Jean, référence 36919TT, que tous les travaux prévus au contrat ont été exécutés ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la retenu de 5 % du projet à l'entreprise Les Entreprises JRMorin inc. et que M. Bruno Gagné, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le certificat de réception définitive des ouvrages. Projet admissible au programme d'aide financière de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-10-2019 (acceptation de la facture 60632287 de Tetra Tech QI inc.

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 60632287 à Tetra Tech QI inc. au montant

de 1 649,69 \$, taxes incluses, pour le projet 715-36919TT-remplacement d'un ponceau sur le rang Saint-Jean. Projet admissible au programme d'aide financière de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 14-10-2019 (soumission pour la fourniture et livraison de gravier 0 ¾)
CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit effectuer des travaux d'ajout de gravier dans la route de la Station ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise « Les Entreprises JRMorin inc. » pour la fourniture et livraison de gravier 0 ¾ dans la route de la Station ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter la soumission, prix unitaire de 7,50 \$/tonne avant taxes, de l'entreprise « Les Entreprises JRMorin inc. ». Ce prix comprend l'achat du gravier 0 ¾, le chargement, la redevance et le transport. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 15-10-2019 (autorisation de transmettre le deuxième versement pour les travaux du bâtiment La Rafale)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser un deuxième paiement pour les travaux de réfection du bâtiment La Rafale soit 45 379,34 \$. Le cautionnement de 5 890,00 \$ sera remis ultérieurement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

De l'information est transmise aux membres du conseil concernant les systèmes d'alerte et de notification de masse. Le dossier est à l'étude.

Résolution : 16-10-2019 (éclairage patinoire et terrain de jeux)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise « Ghislain Vézina entrepreneur électricien » pour l'achat et l'installation de 8 lumières projecteurs de 230 W au LED avec porte-fusibles ainsi qu'une lumière pour le terrain de jeux. Prix pour le matériel et la main-d'œuvre : 6 750 \$, plus les taxes applicables. Projet admissible au programme d'aide financière de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 17-10-2019 (fermeture du bureau municipal)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le bureau municipal soit fermé les 17, 21 et 22 octobre pour vacances. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Il est demandé qu'un avis soit transmis à la population pour inciter les résidents de Sainte-Apolline à reformer un comité du Centre de plein air inc.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 25 août au 28 septembre 2019

12 325,19 \$

Résolution : 18-10-2019 (comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 214 093,09 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 19-10-2019 (levée de la séance)

Il est 21 heures 15. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Site Web : www.sainteapollinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton
